



INSCRIPTION 1^{er} TRIMESTRE 2023 / 2024

(Du lundi 4 septembre au vendredi 22 décembre)

Vous pouvez **inscrire les enfants d'une même famille sur un seul formulaire**. N'oubliez pas de dater, signer le présent document, et de joindre votre règlement. L'ensemble des documents doit être déposé dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire **au plus tard le 1^{er} septembre ou lors de l'assemblée générale**. Nous vous rappelons que toute inscription sous-entend l'acceptation du règlement intérieur qui a été joint au document et reste disponible sur le site de la mairie.

Rappel : les menus sont consultables sur le site de la commune de Crêches sur Saône dans la rubrique enfance éducation / restaurant scolaire.

Comptant sur votre compréhension.

Le bureau.

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Classe	Nom de l'instituteur

① - ADHESION POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024 :

Nous vous rappelons que l'adhésion est obligatoire pour tout enfant fréquentant le restaurant scolaire. Elle est à régler **une seule fois par année scolaire**.

J'inscris mon enfant pour la première fois au restaurant scolaire pour l'année 2023 / 2024, alors je dois régler l'adhésion.

Tarif: 1 Enfant : **6,70 €** 2 Enfants : **10 €** 3 Enfants et + : **11,60 €**

MOTANT DE L'ADHESION :€

② - ABONNEMENT – 1^{er} trimestre 2023 / 2024 :

Tarifs : Abonnement Maternelle **4,50** par repas Abonnement Élémentaire **4,60 €** par repas

Nombre de repas ce trimestre : **56** (fonctionnement lundi-mardi-jeudi-vendredi hors vacances scolaires et fériés).

Dans le tableau ci-dessous, noter le nombre d'abonnement de maternelle et le nombre d'abonnement de primaire ainsi que les jours choisis. Préciser le prénom des enfants si inscription pour des jours différents.

Formule choisie	Tarif maternelle	Nombre abonnement maternelle	Tarif primaire	Nombre abonnement élémentaire	Jours choisis (à entourer)	Prénom (si jours différents)
Abonnement complet (4jours fixes par semaine)	252 €		257,60 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
¾ d'abonnement (3 jours fixes par semaine)	189 €		193,20 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
½ d'abonnement (2 jours fixes par semaine)	126 €		128,80 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	
¼ d'abonnement (1 jour fixe par semaine)	63 €		64,40 €		Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	

Aucune modification du ou des jours choisis ne sera autorisée en cours de trimestre

TOTAL ABONNEMENT :€

③- TICKETS OCCASIONNELS 2023 / 2024 :



Tarifs :

Maternelle : 5,00 € le ticket

Elémentaire : 5,20 € le ticket

Commande de carnets de 10 tickets occasionnels	Montant	Nombre de carnets	Total
Carnet de 10 tickets de maternelle	50,00 €		
Carnet de 10 tickets d' élémentaire	52,00 €		

TOTAL DE LA COMMANDE DE TICKETS OCCASIONNELS :€

Rappels :

Les tickets occasionnels ne sont délivrés que par **carnet de 10 unités**,

Les tickets occasionnels dûment complétés doivent être remis par l'intermédiaire de l'instituteur de votre enfant **AU MOINS 4 JOURS avant la date de repas**. En cas de non respect de ce délai, le restaurant scolaire se réserve le droit de refuser votre enfant.

En cours de trimestre, les carnets de tickets occasionnels pourront être délivrés en complétant un imprimé disponible sur le site de la mairie ou sur demande au restaurant scolaire, à compléter et à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire située vers l'entrée de la garderie périscolaire accompagné du règlement.

④ - RECAPITULATIF inscription 1^{er} trimestre 2023 / 2024 :

MONTANT TOTAL adhésion 2023 / 2024	①	€
MONTANT TOTAL abonnement	②	€
MONTANT TOTAL tickets occasionnels	③	€
TOTAL GENERAL (1+2+3)		€

Je choisis de régler :

Petit rappel (permanence le lundi matin de 8h30 à 9h30)

☐ par chèque(s) (ordre restaurant scolaire Crèches S/S) ou ☐ en espèces (à apporter au restaurant scolaire le matin à 8h30)

☐ en 1 fois (septembre) ou ☐ en 3 fois (septembre, octobre, novembre)

La somme des 3 versements doit correspondre au total dû.

Dates d'encaissement des chèques : 10 septembre, 5 octobre et 5 novembre 2023

Date :

Signature :

Document à déposer dans la boîte aux lettres du restaurant scolaire, située vers l'entrée de la garderie périscolaire, accompagné obligatoirement du règlement.

Au plus tard le 1^{er} septembre 2023

RAPPEL : Pour les enfants de maternelle, la garderie périscolaire assure 1h de garde des enfants après le repas et avant la reprise du temps scolaire, le coût est pris en charge par la commune mais l'inscription à la garderie est obligatoire (s'adresser à la garderie pour obtenir la procédure d'inscription).

Coordonnées téléphoniques de la cantine : 03 85 37 11 09 ou par Mail : restaurantscolairecreches@orange.fr (active jusqu'au 08/07/2023) puis à compter du 1^{er} septembre l'adresse sera : restaurantscolairecreches@gmail.com